

**52010 - Construction, restructuration  
et gros entretien des collèges publics**

**Proposition de décision d'engager l'opération  
de restructuration du collège André Maurois de  
BISCHWILLER et proposition d'approbation du  
programme technique détaillé de l'opération.**

**Rapport n° CP/2018/370**

**Service gestionnaire :**  
J4-Immobilier

**Résumé :**

Le Conseil Départemental a approuvé le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) des collèges en séance plénière du 25 juin 2018 (CD/2018/022). Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'engager l'opération de restructuration du collège "André Maurois" de Bischwiller et d'en approuver le Programme Technique Détaillé.

Le projet porte sur deux anciens collèges contigus qui ont fait l'objet d'une fusion administrative et pédagogique en septembre 2017. L'ex collège André Maurois (construit en 1972) et l'ex collège Saut du Lièvre (construit en 1980) font aujourd'hui partie de la cité scolaire constituée avec le lycée André Maurois.

Le collège accueille actuellement 953 élèves y compris ceux en SEGPA, UPEAA et ULIS. Il est composé de 6 bâtiments : un bâtiment R+3 (anciennement André Maurois) comportant l'administration de la cité scolaire au rez-de-chaussée et des locaux d'enseignement aux étages, un bâtiment R+1 et un bâtiment en rez-de-chaussée (anciennement Saut du Lièvre) ainsi que la demi-pension, l'atelier SEGPA et les sanitaires.

Le projet devrait permettre de remédier aux dysfonctionnements principaux que subit le collège : l'éclatement des pôles fonctionnels, le dédoublement des pôles spécialisés (sciences, technologie, arts) mais aussi de la vie scolaire, du CDI ou des « espaces professeurs ».

Il s'agirait d'y créer les pôles fonctionnels d'un collège classé REP dimensionné pour 950 élèves, hors SEGPA, hors ULIS, hors UPE2A, hors classe relais.

A l'issue d'une large concertation et co-construction avec la communauté éducative (professeurs, parents d'élèves, ATC) en phase de pré-programme, des scénarios de restructuration ont été élaborés et présentés en comité de pilotage du 24 mai 2018. Ce dernier a retenu le scénario ci-dessous :

- Création d'un collège 950 ;
- Une réorganisation générale des locaux par pôles fonctionnels ;
- Une restructuration partielle et légère du bâtiment André Maurois ;
- Une restructuration lourde du bâtiment B du Saut du Lièvre ;
- La construction du nouveau cœur d'établissement et d'une liaison couverte avec les deux bâtiments d'enseignement (après démolition du bâtiment A Saut du Lièvre).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'engager l'opération.

Le planning prévisionnel de l'opération permettrait un démarrage des travaux en 2021.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le coût prévisionnel des travaux de cette opération estimé en juillet 2018 à 6 M€ HT soit un coût d'opération de 9M€ TTC.

Cette dépense prévue dans le Programme Pluriannuel d'Investissement adopté par l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental lors de sa session du 25 juin 2018 (CD/2018/022), est inscrite au budget de la manière suivante :

Autorisation de programme	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022
9 000 000 €	0	300 000 €	500 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €

La Commission Territoriale Nord a émis un avis favorable le 25 octobre 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation, et sur proposition de son président décide :*

- *d'engager l'opération de restructuration du collège André Maurois de Bischwiller ;*
- *d'approuver le Programme Technique Détaillé des travaux de l'opération de restructuration du collège de Bischwiller, dont la note de synthèse est jointe en annexe à la présente délibération ;*
- *d'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 6 M€ HT (valeur juillet 2018) ;*
- *d'approuver le coût global de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 9 M€ TTC (valeur juillet 2018).*

Strasbourg, le 02/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY